

Afin de garantir la valeur des travaux d'élèves donnant lieu à une évaluation scolaire ou liées aux épreuves du baccalauréat, le lycée Victor Duruy met en place une politique de lutte contre le plagiat.

Celle-ci comprendra un volet préventif et un volet sanction.

Article 1 : définition du plagiat

Le plagiat consiste à reproduire un texte, une partie d'un texte, une illustration ou des idées originales d'un auteur, sans lui en reconnaître la paternité par un référencement bibliographique ou iconographique adéquat. Le plagiat constitue un délit passible de sanctions.

Le fait de commettre un plagiat en vue d'obtenir indûment une note, un diplôme ou un grade universitaire est une circonstance aggravante.

La reproduction d'une œuvre originale sans le consentement de l'auteur est de plus qualifiée juridiquement de contrefaçon (articles L. 335-2 et L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle).

Article 2 : nature des travaux

Sont concernés par ce dispositif, tous les travaux rendus ou réalisés dans le cadre de la scolarité (devoirs, exposés, fiches de lecture, TPE ...).

Article 3 : référencement bibliographique

La méthodologie d'un travail lycéen original implique que les emprunts (par exemple par copier/coller) soient clairement identifiés et que le nom de l'auteur et la source de l'extrait soient mentionnés.

- Les citations textuelles doivent obligatoirement être placées entre guillemets et être accompagnées d'une référence bibliographique à la suite de la citation, ou en note de bas de page.
- Les emprunts non textuels (tableaux, graphiques, photos, formules scientifiques, etc.) doivent également être accompagnés d'une référence bibliographique à leur suite ou en note de bas de page.
- En complément, toutes les références des documents cités, empruntés ou adaptés, doivent figurer en bibliographie

Article 4 : détection du plagiat

L'administration du lycée et les enseignants s'engagent à sensibiliser leurs élèves à la lutte contre le plagiat, à leur faire signer la présente charte.

Le lycée dispose d'un outil de détection anti plagiat qui sera utilisé dans une optique préventive puis, si nécessaire, répressive.

Les élèves seront informés des modalités de ce contrôle et seront accompagnés par les enseignants dans ces différentes étapes.

